



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dijon, le 17 février 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Interdiction d'un rassemblement non déclaré dans le centre ville de Dijon le samedi 18 février

Un appel à manifester à Dijon samedi 18 février après-midi circule sur les réseaux sociaux et par voie d'affiches, visant la police nationale.

A ce jour, aucune déclaration de rassemblement n'a cependant été déposée en préfecture. C'est pourquoi, en raison du risque de troubles à l'ordre public résultant de cette situation, Franck Robine, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or, a décidé d'interdire ce rassemblement, susceptible de se dérouler place François Rude à Dijon, à compter de 14H00.

Des réquisitions judiciaires aux fins de contrôle d'identité avec fouilles de véhicules et de bagages ont été délivrées par le procureur de la République.

L'attention des habitants est appelée sur le lieu annoncé de ce rassemblement, habituellement très fréquenté le week-end, notamment par les familles.

Un dispositif de sécurité renforcé sera mis en place, en lien avec la ville de Dijon et les commerçants, pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfecture de la Côte-d'Or**

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04
53, rue de la Préfecture
21 000 DIJON

www.cote-dor.gouv.fr
[www.prefectures-regions.gouv.fr/
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

Service régional et départemental de la
communication interministérielle

